



Assemblée générale

Distr. générale
31 août 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 165 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général**

I. Introduction

1. Le présent rapport de situation a été établi en application du paragraphe 4 de la résolution 54/106 de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1999 dans laquelle l'Assemblée a pris note du paragraphe 33 du rapport du Secrétaire général pour 1999 (A/54/363), félicité celui-ci des efforts qu'il avait continué de déployer pour réduire le retard accumulé dans la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, et appuyé ses initiatives pour éliminer l'arriéré en ce qui concerne la publication du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

2. Au paragraphe 33 de son rapport pour 1999, le Secrétaire général avait invité l'Assemblée générale à :

a) Prendre note du fait que le volume VI du Supplément No 6 du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* avait été publié en août 1999 (version anglaise);

b) Prendre note du fait que les volumes III (art. 55 à 72) et IV (art. 73 à 91) du Supplément No 5 du *Répertoire* seraient achevés et publiés en 2000;

c) Prendre note du fait que les travaux avaient commencé sur les volumes I, II et V du Supplément No 6 du *Répertoire*, qui seraient achevés au cours du prochain exercice biennal (2000-2001), tandis que les travaux relatifs aux volumes III et IV du Supplément No 6 du *Répertoire* commenceraient au cours de la période 2000-2001;

d) Prendre note du fait que les services du Secrétariat qui avaient déjà achevé leur contribution au Supplément No 6 du *Répertoire* pourraient commencer à travailler sur le Supplément No 7;

e) Prendre note du fait que les travaux relatifs au *Répertoire* étaient inscrits comme activité distincte dans les chapitres pertinents du projet de budget-programme de l'Organisation à compter de l'exercice biennal 2000-2001;

f) Prendre note du fait que les huitième et neuvième suppléments au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* avaient à présent été publiés en français et que le dixième Supplément devait être publié en anglais au début de 2000 et en français au second semestre de 2000;

* A/55/150.

** La note de bas de page demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/248 n'a pas été incluse dans le présent rapport.

g) Prendre note du fait que les études concernant le onzième Supplément au *Répertoire* étaient en préparation;

h) Examiner les moyens de liquider les arriérés du *Répertoire* en tenant compte des besoins en matière de formation, d'expérience et de continuité;

i) Prendre acte des efforts que déployait le Secrétaire général en vue de réduire les arriérés des suppléments au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

II. Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies

A. Mesures prises par le Secrétariat pour hâter l'établissement des suppléments au Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies

1. Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte

3. À la suite de l'adoption de la résolution 54/106 de l'Assemblée générale, le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte¹ s'est réuni à trois reprises, notamment pour déterminer où en était la préparation des volumes III et IV du Supplément No 5 (1970-1978), des volumes I, II et V du Supplément No 6 (1979-1984) ainsi que des volumes prioritaires suivants; évaluer les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001; et poursuivre l'examen du Manuel pour l'établissement du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

a) Comité d'examen du Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte

4. Au cours de la période considérée, le Comité d'examen du Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte, qui est composé du Bureau des affaires juridiques, du Département des affaires politiques et des départements chargés de la coordination et des départements auteurs, respectivement, s'est réuni pour examiner les volumes III et IV du Supplément No 5. Le Comité d'examen a approuvé la publication des deux volumes. Cette approbation a par la suite été communi-

quée au Comité interdépartemental. Le Comité d'examen s'est également réuni pour entamer l'examen des études devant figurer dans le volume I du Supplément No 6.

b) Nouvelles répartition des études entre les services du Secrétariat

5. La répartition des études entre les divers services du Secrétariat, telle que modifiée en 1998 (A/53/386, par. 10) et 1999 (A/54/363, par. 6) a de nouveau été revue par le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte en 2000 de manière à prendre en compte la nouvelle répartition de l'établissement de l'article 70, qui avait initialement été confié d'un commun accord au Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, et qui incombe désormais au Département des affaires économiques et sociales. Une partie de l'article 13 1) a) a également été confiée au Département des affaires politiques. Une liste actualisée des études réparties entre les différents départements figure à l'annexe I du présent rapport.

c) Mise à jour du Manuel pour l'établissement du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies

6. En 2000, le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte a continué à examiner la possibilité de mettre à jour le Manuel pour l'établissement du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, selon les modalités indiquées dans le rapport du Secrétaire général pour 1999 (A/54/363, par. 7 et 8). Le Comité a poursuivi son examen du projet de directives sur l'établissement et la présentation des projets d'étude du *Répertoire*, préparé par le Bureau des affaires juridiques compte tenu de l'expérience acquise en 1999 et 2000 dans le cadre de l'établissement et de la présentation des projets d'étude pour les volumes III et IV et du Supplément No 5, et ce, en vue de les incorporer au Manuel révisé.

2. Séminaires de formation en matière d'établissement du Répertoire, organisés par le Bureau des affaires juridiques

7. Le Bureau des affaires juridiques, en sa qualité de service chargé de coordonner l'établissement du *Répertoire* a organisé trois autres séminaires de formation en 2000 (20 janvier, 28 février et 16 juin) sur ce sujet. Les séminaires, qui ont eu lieu chaque année depuis 1998, étaient ouverts à tous les services du Secrétariat

qui participaient à l'établissement du rapport pour qu'ils puissent adopter une approche commune en ce qui concerne les techniques de recherche et la rédaction du *Répertoire*. D'autres séminaires seront organisés s'il y a lieu.

3. Recours à des stagiaires

8. Comme lors des années précédentes, le recours à des stagiaires pour effectuer les travaux de recherche et compiler des données pour l'établissement des projets d'étude relatifs au *Répertoire* a continué d'être un élément important des travaux relatifs à l'établissement du *Répertoire* en 2000. Le Comité interdépartemental demeure d'avis que la contribution globale des stagiaires à la réalisation des études relatives à l'établissement du *Répertoire* est limitée par la nécessité de les former et de superviser leur travail. Par ailleurs, le fait que les stagiaires ne soient engagés que pour deux mois continue de limiter leur capacité d'apporter une contribution réelle aux études en question (voir A/53/386, par. 13). Les mêmes considérations énoncées dans le rapport précédent continuaient de s'appliquer en 2000.

9. Il y a toutefois lieu de noter qu'on envisage d'apporter des modifications au programme de stages. Une nouvelle instruction administrative, en cours d'établissement, permettra de porter la durée normale du stage à quatre mois, voire à six mois, selon les exigences ou les besoins particuliers du service d'accueil. Ces changements seront d'une très grande utilité pour les futurs travaux d'établissement du *Répertoire*.

B. État du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

1. Établissement des volumes mentionnés au paragraphe 59 b) du rapport du Secrétaire général pour 1997

10. Dans son rapport de 1999 (A/54/363, par. 15 et 16), le Secrétaire général avait indiqué que le volume VI du Supplément No 6 avait été publié en août 1999 et que les volumes III et IV du Supplément No 5 devaient être achevés en 1999.

11. Les études qui restaient à effectuer sur les articles du volume III du Supplément No 5 ont été achevées et présentées au Comité d'examen. Ce dernier les a approuvées à la mi-2000 et transmises au Département des affaires économiques et sociales (chargé de la

coordination du volume), lequel a soumis le volume pour publication.

12. Le Département des affaires politiques a achevé les études en question se rapportant au volume IV du Supplément No 5, et ces études ont été présentées au Comité d'examen pour évaluation et approbation. Le Comité a approuvé les études à la mi-2000. Le Département des affaires politiques (chargé de la coordination du volume), l'a soumis pour publication.

13. Le Supplément No 5 est achevé, à présent que les travaux sur les volumes III et IV ont été menés à bien. Toutefois, ces deux volumes ne paraîtront qu'au début de 2001, leur préparation ayant pris plus de temps que prévu et le calendrier de publication ayant été très chargé au cours du second semestre de 2000. Le Département de l'information procédera en 2001 à l'indexation de tout le Supplément No 5, une fois ces volumes publiés.

2. Établissement des volumes mentionnés au paragraphe 33 c) du rapport du Secrétaire général pour 1999

14. Au paragraphe 33 c) de son rapport pour 1999, le Secrétaire général avait indiqué que les travaux relatifs aux volumes I (art. 1 à 8), II (art. 9 à 22) et V (art. 73 à 91) du Supplément No 6 seraient achevés au cours du prochain exercice biennal (2000-2001) tandis que ceux relatifs aux volumes III (art. 23 à 54, 106, 107) et IV (art. 55 à 72) débuteraient au cours de l'exercice biennal 2000-2001.

15. Toutes les études du volume I du Supplément No 6 ont été achevées et présentées pour examen, et la publication du volume intégral sera approuvée par le Comité d'examen d'ici à la fin de 2000. On prévoit que le volume paraîtra en 2001.

16. Les travaux concernant le volume II du Supplément No 6 ont considérablement progressé et la plupart des études seront achevées d'ici à la fin de 2000. La mise au point finale du volume devrait intervenir vers la fin de 2001.

17. Dans son rapport pour 1999, le Secrétaire général avait indiqué qu'il n'était pas possible à ce stade de donner une date précise pour l'achèvement des volumes III et IV du Supplément No 6. Il est à présent en mesure d'indiquer que les travaux relatifs aux deux volumes ont progressé durant l'année en cours et que le volume IV sera achevé à la fin de 2001.

18. La majeure partie des travaux de fond relatifs au volume V du Supplément No 6 ont été achevés. Sous réserve d'éventuelles révisions et modifications, la version définitive du volume sera établie à la mi-2001.

3. Travaux consacrés à des volumes prioritaires à venir

19. Le Secrétaire général avait noté dans son rapport pour 1999 (A/54/363, par. 19) que les services du Secrétariat qui avaient déjà achevé leur contribution au Supplément No 6 pourraient commencer à travailler au Supplément No 7 portant sur la période allant du 1er janvier 1985 au 31 décembre 1988. Le Bureau des affaires juridiques achèvera sa contribution aux volumes II et VI du Supplément No 7 durant l'année en cours. Lorsqu'il aura achevé d'établir la partie du volume IV du Supplément No 6 qui lui avait été confiée cette année, le Département des affaires économiques et sociales commencera à rédiger sa contribution au volume IV du Supplément No 7. Le Département des affaires économiques et sociales avancera sa contribution aux Suppléments No 8 (1er janvier 1990 au 31 décembre 1994) et No 9 (1er janvier 1995 au 31 décembre 1999) du volume IV des Suppléments suivants à la fin de l'exercice biennal 2002-2003, sous réserve qu'il dispose de ressources adéquates.

4. Traduction en français et en espagnol du volume VI du Supplément No 6

20. La traduction du volume VI du Supplément No 6 dans les deux autres langues dans lesquelles le Répertoire paraît (français et espagnol) a débuté en 2000, après la publication de ce volume en anglais en 1999. La version française du volume VI devrait paraître à la fin de 2000 et la version espagnole avant cette date. Les volumes III et IV du Supplément No 5 seront traduits en français et en espagnol en 2001.

5. Affichage des volumes du Répertoire sur Internet

21. Un projet pilote a été mis en route en 2000 en vue d'afficher les volumes du Répertoire sur Internet, dans la mesure où plusieurs d'entre eux ne sont plus disponibles sous forme imprimée.

C. Évaluation des mesures requises

22. Le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte a noté que des ressources budgétaires adéquates devraient continuer à être affectées régulièrement aux activités relatives à l'établissement du *Répertoire* en vue d'éliminer les arriérés et d'empêcher qu'ils ne s'accumulent à l'avenir. Il faudrait à cette fin produire un volume du *Répertoire* chaque année.

III. Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

A. État du Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

1. Publication du dixième Supplément

23. Au cours de la période considérée, le dixième Supplément du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, portant sur la période 1985-1988, a été publié en anglais. La traduction en français du Supplément devrait être achevée d'ici à la fin de 2000.

2. Établissement du onzième Supplément

24. Des progrès ont été réalisés dans l'établissement du onzième Supplément, qui reflétera le volume accru d'activité du Conseil de sécurité et l'évolution de la pratique suivie par celui-ci durant la période 1989-1992.

3. Affichage du Répertoire sur Internet

25. Ainsi que l'avaient proposé plusieurs États Membres, la version anglaise du *Répertoire* et de ses 10 Suppléments publiés, portant sur la période 1946-1988, a été affichée sur Internet. Il est possible d'en prendre connaissance sur le site Web de l'ONU (Département des affaires politiques, Conseil de sécurité) sous forme de fichiers entièrement consultables.

B. Élimination de l'arriéré dans la publication des suppléments du Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

26. Bien qu'aucun effort n'ait été épargné pour utiliser les ressources disponibles de manière optimale, l'expérience récente a confirmé que le Service de la

recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte doit être mieux étoffé si l'on veut que les prochains suppléments du *Répertoire* soient établis dans les délais.

27. Il y a lieu de rappeler que deux options avaient été envisagées aux paragraphes 29 et 30 du précédent rapport (A/54/363) afin de liquider l'arriéré actuel : le versement de contributions volontaires et l'établissement d'un programme de formation spécifique à l'intention d'administrateurs auxiliaires.

1. Création du Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire*

28. Grâce à une généreuse contribution du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, un Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* a été créé en mai 2000 et un appel a été lancé à tous les États Membres pour qu'ils y contribuent. La suite qui sera donnée à cet appel déterminera dans une large mesure le rythme auquel l'arriéré sera résorbé. Des contributions supplémentaires devront être versées en vue de la constitution, à titre temporaire, d'une équipe d'experts qui serait chargée de la préparation du douzième Supplément, tandis que le personnel de base du Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte rédigerait le supplément suivant, portant sur la période la plus récente.

2. Appel à des stagiaires et à des administrateurs auxiliaires

29. La seconde option envisagée l'an passé, à savoir la mise en place d'un programme de formation à l'intention d'administrateurs auxiliaires, sera examinée à un stade ultérieur, une fois que le Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte aura obtenu des ressources supplémentaires et renforcé sa capacité d'encadrement. En attendant, il fera appel aux services de stagiaires et d'experts dans le cadre des programmes existants. La prolongation de la durée des périodes de stage, comme indiqué au paragraphe 9 ci-dessus, contribuera grandement à l'établissement dans de bonnes conditions du *Répertoire* de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et du *Répertoire* de la pratique du Conseil de sécurité.

3. Formation du personnel

30. À mesure que sont mobilisées des ressources pour la mise à jour du *Répertoire*, le Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte forme de nouveaux fonctionnaires pour qu'ils contribuent à l'établissement du onzième Supplément. On compte en conséquence que la durée de rédaction de ce supplément ne dépassera pas quatre ans, ce qui devrait permettre d'enrayer la tendance à l'aggravation de l'arriéré.

IV. Conclusions

31. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a continué de donner suite aux résolutions 52/61, 53/106 et 54/106 de l'Assemblée générale concernant l'établissement des volumes III et IV du Supplément No 5 et des volumes I, II, III, IV et V du Supplément No 6. Les volumes III et IV du Supplément No 5 étaient achevés et devraient être publiés sous peu. Le volume I du Supplément No 6 est achevé et sera publié en 2001. Le volume II du Supplément No 6 a beaucoup avancé et devrait être achevé vers la fin de 2001. Les travaux relatifs aux volumes III et IV du Supplément No 6 ont également progressé durant l'année en cours et le volume IV sera achevé d'ici à la fin 2001. Les travaux concernant le volume V du Supplément No 6 ont également progressé et seront achevés d'ici à la mi-2001. Les travaux relatifs aux volumes II et VI du Supplément No 7 (portant sur la période allant du 1er janvier 1985 au 31 décembre 1989) ont débuté.

32. Le onzième Supplément (1989-1992), dont l'établissement est en progression, devrait être achevé d'ici à deux ans. Un Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* a été créé et un appel a été lancé pour le versement de contributions. Des ressources supplémentaires devront être modifiées pour financer ce recrutement d'une autre équipe d'experts qui travaillerait de concert avec le personnel de base du Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte à l'établissement des deux prochains Suppléments. La mise en place d'un programme de formation spécifique à l'intention d'administrateurs auxiliaires sera envisagée à un stade ultérieur, lorsque le Service aura obtenu les ressources dont il a besoin pour pouvoir renforcer sa capacité d'encadrement.

33. Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :

a) Prendre note du fait que les volumes III (Art. 55 à 72) et IV (Art. 73 à 91) du Supplément No 5 du *Répertoire* ont été achevés en 2000 et seront publiés en 2001;

b) Prendre note du fait que le volume I du Supplément No 6 du *Répertoire* est achevé et sera publiée en 2001, que les travaux concernant les volumes II, IV et V du Supplément No 6 ont beaucoup avancé et seront achevés d'ici à la fin de l'exercice biennal 2000-2001 et que ceux concernant le volume III se poursuivent;

c) Prendre note du fait que les travaux ont débuté sur les volumes II et VI du Supplément No 7 et que ceux concernant le volume IV du Supplément No 7 démarreront en 2001;

d) Prendre note du fait que les travaux relatifs au *Répertoire* sont inscrits comme activité distincte dans les chapitres pertinents des budgets-programmes de l'Organisation;

e) Prendre note du fait que le dixième Supplément du *Répertoire* de la pratique suivie du Conseil de sécurité a été publié en anglais et est en cours de traduction en français;

f) Prendre note du fait que tous les volumes du *Répertoire* publiés à ce jour peuvent être consultés sur Internet;

g) Prendre note du fait qu'un Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* a été créé et qu'il faudra des contributions supplémentaires pour financer un projet visant à liquider les arriérés du *Répertoire* grâce à l'établissement simultané de deux suppléments;

h) Prendre acte des efforts que déploie le Secrétaire général en vue de réduire les arriérés des suppléments au *Répertoire* de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et au *Répertoire* de la pratique du Conseil de sécurité.

Notes

¹ Le Comité est composé de représentants de tous les services du Secrétariat qui participent à l'établissement des suppléments au *Répertoire* (voir annexe I), dont il est chargé de diriger et de superviser l'établissement et la publication.

Annexe I

Services du Secrétariat responsables des études sur les diverses dispositions de la Charte des Nations Unies

Bureau des affaires juridiques	Articles 1 1), 3) et 4), 2 1) à 3) et 5) à 7), 7, 13 1) a), 92 à 99, 102 à 105 et 108 à 111
Département des affaires politiques	Articles 1 2), 2 4), 3 à 6, 10, 12, 13 1) a), 14, 16, 23 à 39, 73 à 85, 87, 88 et 107
Département des affaires politiques et Département des opérations de maintien de la paix	Articles 40 à 54 et 106
Département pour les affaires de désarmement	Article 11
Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence	Articles 9, 15, 18, 20 à 22, 60, 61, 62 3) et 4), 65 à 69, 72, 86, 89, 90 et 91
Département de la gestion	Articles 17, 19, 100 1) et 101
Département de la gestion et Bureau des affaires juridiques	Article 100 2)
Département des affaires économiques et sociales	Articles 8 ^a , 13 1) b) et 2), 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 70 et 71
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Articles 13 1) b), 55 c), 56 et 62 2)
Bureau des affaires spatiales	Article 13 1) a)

^a Le Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines) est responsable des études concernant l'article 8 pour la période allant jusqu'à la fin de 1996. À partir de 1997, cette responsabilité incombe au Département des affaires économiques et sociales.

Annexe II

Services du Secrétariat chargés de coordonner l'établissement des volumes du *Répertoire*

<i>Volume</i>	<i>Département</i>
I (Art. 1 à 8)	Bureau des affaires juridiques
II (Art. 9 à 22)	Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence
III (Art. 23 à 54, 106 et 107)	Département des affaires politiques
IV (Art. 55 à 72)	Département des affaires économiques et sociales
V (Art. 73 à 91)	Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence
VI (Art. 92 à 105 et 108 à 111)	Bureau des affaires juridiques